



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 12 Septembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 19/09/2023
Et
Publication du : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. TOURATIER Claude, Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe

Excusé : M. MAHÉ Bernard

Absent : M. LINARD Alain

A été nommé secrétaire : M. PRIOU Éric

2023-053 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

● DÉCISION N° 2023-05 : Maintenance et Assistance Informatique

Considérant la nécessité de confier à un prestataire la maintenance et l'assistance informatique pour la commune de Villemandeur ;

Considérant la consultation lancée sur la plateforme de dématérialisation AWS ;

Considérant les propositions reçues des entreprises Didier MARTIAS, Apogea, Infopro45, Astek Technology, Info Maintenance et Koesio Corporate IT pour les montants respectifs de 12 500 HT, 31 200 HT, 16 000 HT, 9 660 HT, 25 721HT et 32 460 HT ;

Considérant que la proposition d'Astek Technology est la mieux disante, au regard des critères énoncés dans la consultation ;

Le Maire décide :

- De retenir la proposition d'Astek Technology, pour un montant HT de 9 660 euros et qui prends effet le 23 juin 2023 (date de notification) jusqu'au 31 décembre 2023. Il est

superficie de 16,85 m² à l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité d'ostéopathie.

- Cette location prendra la forme d'un bail professionnel d'une durée de 6 années reconductibles, à compter du 1er septembre 2023, sur la base d'un prix au m² de 20,00 € TTC (16,67 € HT), soit un montant mensuel de 337,00 € TTC (280,83 € HT).

- **DECISION N° 202310 : BAIL PROFESSIONNEL Docteur HERNANDEZ**

Considérant la demande du Docteur Nelly HERNANDEZ, pour louer un local professionnel au sein de l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité d'endocrinologie, à compter du 1er septembre 2023,

Le Maire décide :

- De conventionner avec le Docteur Nelly HERNANDEZ, pour lui louer un local professionnel d'une superficie de 25,40 m² à l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité d'endocrinologie.
- Cette location prendra la forme d'un bail professionnel d'une durée de 6 années reconductibles, à compter du 1er septembre 2023, sur la base d'un prix au m² de 20,00 € TTC (16,67 € HT), soit un montant mensuel de 508,00 € TTC (423,33 € HT).

- **DECISION N° 202311 : BAIL PROFESSIONNEL Docteur ROGER**

Considérant la demande du Docteur Anne ROGER, pour louer un local professionnel au sein de l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité de médecine générale, à compter du 1er octobre 2023,

Le Maire décide :

- De conventionner avec le Docteur Anne ROGER, pour lui louer un local professionnel d'une superficie de 35,84 m² à l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité de médecine générale.
- Cette location prendra la forme d'un bail professionnel d'une durée de 6 années reconductibles, à compter du 1er octobre 2023, sur la base d'un prix au m² de 20,00 € TTC (16,67 € HT), soit un montant mensuel de 716,80 € TTC (597,33 € HT).

- **DECISION N° 202312 : BAIL PROFESSIONNEL Docteur BOUVEAU**

Considérant la demande du Docteur Stéphane BOUVEAU, pour louer un local professionnel au sein de l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité de chirurgie dentaire, à compter du 1er septembre 2023,

Le Maire décide :

- De conventionner avec le Docteur Stéphane BOUVEAU, pour lui louer un local professionnel d'une superficie de 79,60 m² à l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité de chirurgie dentaire.
- Cette location prendra la forme d'un bail professionnel d'une durée de 6 années reconductibles, à compter du 1er septembre 2023., sur la base d'un prix au m² de 20,00 € TTC (16,67 € HT), soit un montant mensuel de 1 592,00 € TTC (1 326,67 € HT).

- **DECISION N° 202313 : BAIL PROFESSIONNEL Docteur MASSIOT**

Considérant la demande du Docteur Isabelle MASSIOT, pour louer un local professionnel au sein de l'espace de santé situé 1 rue Maurice Prévost à Villemandeur, pour y exercer une activité de médecine générale, à compter du 1er septembre 2023,

Le Maire décide :

- **DECISION N° 202317 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AT204**

Considérant que le fond de la parcelle cadastrée AT204, situé en zone N (zone naturelle à protéger) du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise, est compris dans l'emplacement réservé ERV111 ;
Considérant qu'il importe que la Commune de Villemandeur se rende propriétaire de ce fond de parcelle en vue de créer une voie nouvelle reliant la rue Léonard de Vinci à l'avenue Henri Barbusse ;

Le Maire décide :

- D'exercer, au nom du Conseil Municipal et en vertu d'une délégation, le droit de préemption sur le fond de la parcelle cadastrée AT204 d'une superficie de 82 m² sis rue du Général de Salles.
- De proposer au vendeur le prix de 164€ correspondant au prix de vente, ainsi que la prise en charge des frais d'acte.
- Que l'acte de vente sera rédigé par Maître Eric LEMOINE, Notaire à Montargis (Loiret) ;
- Que toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition seront réalisées par le Maire au nom et pour le compte de la Commune de Villemandeur.

- **DECISION N° 202318 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BC48**

Considérant que la parcelle cadastrée BC48 est située en zone Np du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise, zone naturelle à protéger en raison de son caractère d'espace naturel ;
Considérant qu'il importe que la Commune de Villemandeur se rende propriétaire de cette parcelle, dans l'intérêt général, afin de conserver cet espace vert dans le cadre de continuités écologiques ;

Le Maire décide :

- D'exercer au nom du Conseil Municipal et en vertu d'une délégation, le droit de préemption sur la parcelle cadastrée BC 48 d'une superficie de 532 m² ;
- De proposer au vendeur le prix de 5 000 € correspondant au prix de vente, ainsi que la prise en charge des frais d'acte.
- Que l'acte de vente sera rédigé par Maître Jacques DUCHESNE, Notaire à Villemandeur (Loiret) ;
- Que toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition seront réalisées par le Maire au nom et pour le compte de la Commune de Villemandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/09/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Eric PRIOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr